

Appel à projets

Santé Environnement 2025

Encourager les actions de prévention en
santé environnement sur le territoire
des Ardennes

Année 2025

Délégation Territoriale des Ardennes

Pôle Environnement, Promotion de la Santé et Sécurité

RECOMMANDATIONS

Pour répondre à l'appel à projets, merci de compléter les éléments demandés.

Votre réponse peut être concise, mais doit être suffisamment claire et précise pour que le contenu du projet soit bien compris.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être retenu (détail page 7)

CONTACT

Pour toute question sur l'appel à projets (remplissage des items, réception du dossier, ...), vous pouvez joindre Madame Jessica BLAISE - Référente administrative et budgétaire :

ars-grandest-dt08-pepss@ars.sante.fr



03 24 59 72 27

DATE LIMITE DE SOUMISSION : jeudi 27 mars 2025 à minuit

Table des matières

Contexte	4
Les axes de l'appel à projets 2025.....	4
Exemples de thématiques finançables (liste non exhaustive)	5
Critères de recevabilité et d'éligibilité des projets.....	6
Modalités de dépôt	7
Instruction des dossiers.....	7
Calendrier	7
Annexe 1 : Procédure « STARS FIR » (anciennement Ma Démarche Santé).....	8

Contexte

D'après l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures.

Le lien entre la qualité de l'environnement et la santé des populations n'est plus à démontrer et rencontre un intérêt croissant de la population. Il est maintenant reconnu que de nombreuses pathologies, comme certaines maladies respiratoires ou cardiovasculaires et certains cancers, peuvent être associées à des facteurs environnementaux, comme la pollution atmosphérique urbaine ou encore l'exposition aux substances chimiques à l'intérieur des locaux ou en milieu professionnel.

A cela s'ajoute le changement climatique qui a déjà et va avoir dans les années et décennies à venir un impact majeur sur la santé de la population. Ces impacts sont tant directs (ex : canicule, inondations, événements climatiques), qu'indirects (perte de la biodiversité, émergences de maladies vectorielles, pandémies...). Il existe également des impacts secondaires aux dégradations que le changement climatique va induire, tels que les dégradations sociales, l'augmentation des inégalités sociales et territoriales de santé mais aussi les effets psychologiques qui sont déjà visibles à travers l'éco-anxiété et la dégradation de la santé mentale notamment chez les plus jeunes.

Aussi, agir sur les facteurs environnementaux permet de prévenir, préserver et améliorer l'état de santé de la population en améliorant la qualité des eaux, de l'air, des sols, en se protégeant du bruit, tant à l'extérieur que dans les espaces clos que sont les bâtiments, en améliorant la qualité de l'air intérieur et en luttant contre l'insalubrité, les expositions au plomb ou aux fibres d'amiante.

Le présent appel à projets vise à promouvoir des actions de prévention et promotion de la santé dans le domaine de l'environnement comme stipulé dans le Plan National Santé Environnement 4 (PNSE) décliné en région Grand Est par le Plan Régional Santé Environnement Grand Est 4.

Les axes de l'appel à projets 2025

Les projets déposés dans le cadre du présent appel à projets devront répondre aux objectifs suivants (*axes du PNSE 4*) :

- S'informer, se former et informer sur l'état de notre environnement et les bons gestes à adopter ;
- Mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations et des écosystèmes ;
- Réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes sur l'ensemble du territoire ;
- Démultiplier les actions concrètes menées par les collectivités dans les territoires.

Les thématiques et actions mentionnées ci-dessous sont données à titre d'exemples, vous pouvez déposer tout autre projet en santé environnement.

- Améliorer la qualité de l'air intérieur des habitations et des Etablissements Recevant du Public (ERP).

Ex : Action éducative auprès des publics spécifiques sur la qualité de l'air intérieur.

- Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens (substances qui altèrent les fonctions du système endocrinien/hormonal et de ce fait induisent des effets néfastes dans un organisme intact ou chez sa progéniture, comme les parabènes dans certains cosmétiques).

Ex : Ateliers auprès de publics spécifiques sur les risques sanitaires liés à l'environnement.

- Préserver notre ressource en eau pour s'adapter au changement climatique.

Ex : Conférence à destination du grand public sur les gestes à adopter pour préserver la ressource en eau notamment lors d'épisodes de sécheresse.

Ex : Animation autour de la fresque de l'eau.

- Réduire l'exposition aux pollens

Ex : Communiquer auprès du grand public sur les gestes à adopter au quotidien pour limiter les expositions.

Ex : Mise en place et animation d'un pollinier.

- Réduire l'exposition aux produits phytosanitaires (pesticides).

Ex : Favoriser une agriculture durable et respectueuse de l'environnement en promouvant l'alimentation « bio » et les circuits courts.

- Réduire les risques d'exposition prolongée au bruit.

Ex : Prévenir les risques auditifs lors des festivals de musique et d'écoute prolongée de musique.

- Prévention des zoonoses (maladies dont le pathogène peut être transmis de l'animal aux humains et inversement).

Ex : Animation territoriale sur la prévention des maladies transmissibles par les tiques : actions d'aller-vers, sensibilisation dans des établissements scolaires, sensibilisation des professionnels de santé, stands d'information grand public, ...

Ex : Informer sur le moustique tigre (comment le reconnaître, conduite à tenir, ...) par des conférences, webinaires.

Ex : Agir en prévention de la leptospirose.

- Urbanisme Favorable à la Santé (planification urbaine visant à créer des environnements physiques, sociaux et économiques favorables à la santé et au bien-être des populations).

Ex : Sensibiliser les élus à l'impact du changement climatique sur l'environnement et la santé.

Ex : Réaliser une évaluation d'impact en santé lors de l'élaboration d'un nouveau projet d'urbanisme.

Ex : Favoriser le développement de mobilités favorables à la santé.

- Réaliser un état des lieux des actions existantes en santé environnement sur le territoire Ardennais.



Appel à candidature pour un poste de « Conseiller en Environnement Intérieur »

Le conseiller en environnement intérieur (CEI) est un professionnel diplômé qui travaille sur prescription et en collaboration avec les médecins pour tenir compte de l'impact sur la santé des patients de la qualité de l'environnement intérieur sur les symptômes ressentis. Il se rend au domicile du patient pour un audit de l'environnement intérieur, enquête, réalise les prélèvements et donne les conseils de mise en œuvre d'éviction de l'allergène. Son rôle est de réduire l'exposition aux allergènes au sein du foyer.

- **Financement de la formation « DIU Santé respiratoire »** permettant au professionnel de santé d'exercer en sus de son activité le métier de CEI sur le territoire dans le cadre du réseau Int'Air Agir.

Critère d'éligibilité : Les professionnels de santé libéraux ou médico-sociaux et sociaux souhaitant faire acte de candidature, devront être adhérents ou rejoindre la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) de leur territoire afin de disposer du réseau permettant de faire connaître le dispositif.

Critères de recevabilité et d'éligibilité des projets

Les projets peuvent avoir une durée prévisionnelle allant de quelques mois à 3 ans au maximum. Pour les projets pluriannuels, il conviendra de présenter un budget global ainsi qu'un budget pour chaque année.

Les candidats devront présenter à l'ARS, **avant le 27 mars 2025 minuit**, un dossier de candidature déposé sous la plateforme « STARS FIR » (modalités présentées en annexe), **précisant impérativement les éléments suivants :**

- Une analyse synthétique des besoins du territoire, permettant de contextualiser le projet ;
- Une description détaillée du projet et de son effet attendu sur le territoire :
 - Objectifs
 - Description de l'action : Qui ? Quoi ? Comment ? Où ? ...
 - Présentation des acteurs et des partenaires concernés par le projet
 - Indicateurs en cohérence avec les objectifs du projet permettant de suivre son impact
- Une fiche détaillée par action sollicitée ;
- Un calendrier précisant les étapes de réalisation du projet ;
- Un plan de financement du projet et la décomposition du montant d'aide financière sollicitée (joint à l'appel à projet) auprès de l'ARS.

Remarques :

- L'appel à projet n'a pas vocation à financer un poste mais peut prendre en charge un temps dédié au projet ;
- Les financements de frais de fonctionnement et de matériel doivent être raisonnables et en lien direct avec la réalisation du projet ;
- Les co-financements sont recommandés mais non obligatoires ;

- Certaines dépenses ne sont pas éligibles : achats de goodies, de détecteurs de CO/CO2, actions visant à répondre aux obligations réglementaires, acquisition foncière, sophrologie, sylvothérapie, frais de bouche, ...

Qui peut déposer un dossier ?

Les structures qui peuvent répondre à cet appel à projets départemental sont celles pouvant bénéficier d'un financement dans le cadre d'une convention de subvention : professionnels de santé dans le cadre de groupements ou réseaux, établissements de santé et médico-sociaux, associations « loi 1901 » déclarées en Préfecture, et les collectivités territoriales.

Modalités de dépôt

Les dossiers de candidature devront être saisis directement via l'outil STARS FIR :
[STARS-FIR](#) (voir annexe procédure STARS FIR)

Il sera nécessaire de déposer sous STARS FIR les **pièces obligatoires** suivantes :

- Le RIB de la structure
- Les statuts de la structure
- Le dernier exercice comptable de la structure
- L'attestation de dépôt à télécharger directement sous STARS FIR
- Les devis
- Le Cerfa Excel de décomposition de la subvention sollicitée à l'ARS (joint au présent appel à projets)

Tout autre document permettant d'apprécier la pertinence du projet au regard de l'objet de cet appel à projets sera apprécié.

Instruction des dossiers

Les dossiers de candidature seront instruits par l'ARS Grand Est – Délégation Territoriale des Ardennes en lien avec les acteurs du territoire.

Les critères d'éligibilité pour la sélection des projets seront :

- La pertinence du projet au regard des besoins du territoire ;
- La capacité à suivre l'impact du projet sur l'amélioration de l'état de santé des individus ;
- L'inscription du projet dans une dynamique territoriale ;
- La qualité rédactionnelle et méthodologique du projet.

Calendrier

Publication	24/02/2025
Clôture des dossiers de candidature	27/03/2025 minuit
Instruction des dossiers	Avril 2025
Notifications des décisions	A partir de mai 2025

Annexe 1 : Procédure « STARS FIR » (anciennement Ma Démarche Santé)

STARS FIR est un outil de dépôt de dossier en ligne mis à disposition par l'ARS pour les porteurs de projet.

Modalités de connexion :

Cliquer sur : [STARS-FIR](#)

Indiquer votre identifiant (adresse mail) et votre mot de passe

CONNEXION

SARS **FIR**
SYSTÈME DE TRAITEMENT DE L'ALLOCATION DE RESSOURCES EN SANTÉ

Identifiant

Mot de passe

Mot de passe oublié Créer un compte porteur de projet

SE CONNECTER

Créer un compte porteur :



Concerne uniquement les porteurs qui n'ont jamais utilisé STARS FIR.

Pour une première connexion, il faut au préalable créer un compte.

Cliquer sur : [Créer un compte porteur de projet](#)

Puis compléter les éléments suivants :

https://ma-demarche-sante.fr/si_mds/servlet/creationComptePopup.html?EVT=K%7CE-%7CK%257CCTXT-MODE%253DS%25257...

Créer un compte

Numéro de SIRET*

Nom*

Prénom*

N° téléphone

Courriel*

Mot de passe*

Confirmez le mot de passe*

Veuillez saisir le mot suivant : 

Le porteur recevra un mot de passe provisoire sur l'adresse de messagerie qu'il aura indiqué et pourra ensuite télécharger le guide utilisateur en haut à droite de son écran pour accéder aux fonctionnalités.



Créer un nouveau dossier :

Dans STARS FIR, rubrique « Créer un projet », compléter les 3 listes déroulantes de la façon suivante :

Créer un projet

Dans quel cadre souhaitez-vous créer un projet ?

Région

Précisez

Appel à projets santé environnement 2025 - DT 08

CRÉER UN PROJET

Compléter un dossier :

Tous les items doivent être complétés par le porteur.

IDENTIFICATION		ACTIONS		PLAN DE FINANCEMENT		VALIDATION	
Infos générales	Descriptif du projet	Localisation	Contacts				
Projet							
		Région	Grand Est				
		Appel à projets	Appel à projet permanent de la DT 08 2022				



Les pièces listées ci-dessous devront être déposées dans l'onglet « Pièces jointes » :

- Le RIB de la structure,
- Les statuts de la structure,
- Le dernier exercice comptable validé,
- Le Cerfa Excel de décomposition de la subvention ARS => fourni par l'ARS,
- Le(s) devis scanné(s) s'il y a lieu,
- Le diplôme de l'intervenant extérieur vis-à-vis des thématiques abordées, s'il y a lieu.

Lorsque le dossier est terminé, le porteur doit déposer une « Attestation de dépôt » qui se trouve dans l'onglet « Validation ».

Attestation			
1 Ligne			
MODÈLE	DATE DE DÉPÔT	CONSULTER	

Pour toutes questions ou difficultés, contacter le Pôle Environnement, Promotion de la Santé, Sécurité de la Délégation des Ardennes de l'ARS GE :

Par mail à : ars-grandest-dt08-pepss@ars.sante.fr

Ou par téléphone au : 03.24.59.72.27.

/// ARS Grand Est

Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071
54036 Nancy Cedex
Standard régional : 03 83 39 30 30

www.grand-est.ars.sante.fr

